

Destinataires : Voir liste



Direction générale
De l'Aviation civile

Direction de l'Aviation Civile
Sud-ouest

**Délégation Territoriale
Pau**

Domaine des Affaires
Techniques

Compte rendu de la réunion du 24 mai 2007 **Comité de suivi de la charte sur l'environnement**

Monsieur Antoine SAVOYE, Délégué Territorial, remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

Messieurs Albesa (Communauté d'agglomération de PAU), Croharé, Subervie (Ciel de LONS) sont respectivement excusés.

Cette réunion prévue initialement fin 2006 a été retardée d'une part pour permettre à la mission environnement de rédiger le rapport de la campagne de mesures de bruit réalisée fin 2006 et d'autre part pour effectuer des mesures complémentaires de bruit concernant l'activité voltige début 2007 en coordination avec les associations.

M. Savoye présente donc Didier Martin de la mission environnement de la DGAC qui va tout d'abord nous faire une présentation du rapport des mesures de bruit effectuées du 24 octobre au 13 décembre 2006 sur les communes riveraines de l'aéroport.

Ce rapport a été distribué aux participants et est disponible auprès des services de l'aviation civile de l'aéroport de Pau- Pyrénées.

1. Présentation du rapport des mesurages sonores autour de l'aéroport

Monsieur Didier Martin présente un diaporama sonore ayant pour but de différencier la perception du bruit en fonction de son intensité, de la localisation et du ressenti.

La présentation des résultats des mesures effectuées est ensuite détaillée en fonction du type d'appareil :

- Aéronefs de vols commerciaux
- Aéronefs de vols d'entraînement
- Aéronefs d'aviation générale y compris la voltige
- Hélicoptères militaires du 5^{ème} RHC
- Aéronefs militaires de largage de parachutistes

64230 Uzein

Téléphone :

05 59 33 39 10

Télécopie :

05 59 33 39 01

Mél : jean.bourda-
couhet@aviation-
civile.gouv.fr



D. Martin présente ensuite une reconstitution de trajectoires caractéristiques en 3 dimensions sur un fond de carte avec les niveaux de bruit enregistrés. Cette présentation a vivement intéressé les participants et a suscité quelques interrogations de la part des représentants des riverains.

Ciel de PAU : Les trajectoires en tours de piste n'ont-elles pas variées compte tenu de la présence des enregistreurs au sol ?

Réponse Circulation Aérienne (M. Bonnet) : Ni les pilotes ni les contrôleurs n'ont été informés de la présence de capteurs ; seuls les pilotes pratiquant la voltige en ont eu connaissance lors d'une seconde période d'enregistrement. Les voltigeurs ignoraient quand même l'emplacement exact ; ceci est sans conséquence du fait du cantonnement de la voltige dans des secteurs bien établis.

POEY Environnement : Quels résultats sur des hélicoptères pratiquant du vol stationnaires à proximité de mon habitation.

Réponse : Les responsables seront avisés.
Cette situation n'apparaît pas sur les mesures effectuées.

M. Savoye remercie D.Martin pour cette présentation.

Il propose comme prévue dans la charte (action 11 : réalisation de conférences sur l'environnement) de solliciter à nouveau la mission environnement pour faire d'autres conférences/débats sur le bruit aux riverains des communes avoisinantes.

Une date vous sera proposée avant fin 2007. Pour toucher un maximum de personnes, cette conférence pourrait être faite dans les locaux de la communauté des communes du Miey ou du Luy.

De plus, vous pouvez nous interroger (J.Bourda-Couhet et moi-même) pour toutes questions qui se poseraient à vous à la lecture de ce document.

Ce document est important, il fait l'état des lieux fin 2006 et pourra servir à l'avenir de référence.

Les mesures complémentaires effectuées en début d'année avec des stations mobiles chez différents riverains notamment à Sauvagnon, Serres-Castet, Uzein, Bougarber, Poey de Lescar, concernant l'activité de voltige aérienne n'ont pas données de valeurs significatives (valeurs inférieures à 55 db) et ne permettent pas de donner des précisions complémentaires sur les nuisances occasionnées par cette activité et fournies dans le présent rapport présenté par D.Martin.

La gêne ressentie par cette activité qui a fait l'objet de nombreuses plaintes en ce début d'année est néanmoins réelle et plusieurs réunions se sont tenues sur le sujet avec les pratiquants et les associations pour essayer de mieux cadrer celle-ci.

Un point sera fait sur le sujet avec les pratiquants de la voltige : M. Loudet et M. Garreau présents aujourd'hui à ce comité.



2. *Présentation des bilans 2006 et début 2007*

Messieurs SAVOYE et BOURDA-COUHET présentent les bilans sur l'environnement de l'année 2006 et des quatre premiers mois de l'année 2007 (*Ces 2 rapports sont annexés au compte rendu de réunion*).

Il est proposé comme inscrit dans la charte (action 7 : élaboration d'un bulletin annuel) que ce bilan 2006 présenté aujourd'hui serve de base à l'élaboration de ce bulletin. Toutes vos remarques ou suggestions sur le contenu de ce bilan sont les bienvenues. La localisation des plaintes eu égard des 2 présentations soulèvent quelques remarques, les activités de voltige ont généré une recrudescence de plaintes les quatre premiers mois de l'année 2007.

3. *activité voltige aérienne*

Les pratiquants présents aujourd'hui ont participé à plusieurs réunions de travail avec la DGAC et avec les riverains.

Ils ont pris conscience des nuisances qu'engendre leur activité. Un dialogue de bon niveau s'est engagé entre les différentes parties qui a abouti à la restriction suivante des vols de voltige :

- engagement de plus voler avec les monoplaces plus bruyants (cap 232, 231) les samedi, dimanche et jours fériés dans les créneaux suivants :
-12h30/14h30 et après 20h.

Monsieur BONNET précise que cette démarche est un premier pas et que chacun doit faire un effort de son côté.

Monsieur GARREAU précise que cette restriction ne s'applique pas au Cap 10 peu bruyant.

Les riverains seraient plus satisfaits par la suppression totale de la voltige samedi, dimanche et jours fériés.

Monsieur COHEN s'étonne des plaintes engendrées par l'aviation légère et les entraînements.

4. *bilan du plan d'actions*

Monsieur SAVOYE confirme le souci de l'administration quant aux problèmes liés à l'environnement.

Il signale qu'avec la mise en place de la nouvelle organisation de la DGAC, les effectifs ont été redéployés et qu'outre le départ de M. Goret, 2 autres départs sont intervenus en ce début d'année (M. Léveillé et I.Bazer-Bachi).

Il indique par ailleurs qu'il est lui-même amené à se déplacer beaucoup plus souvent dans le cadre de ses nouvelles fonctions d'auditeur.

Il faut donc comprendre que bien que l'environnement reste une priorité au sein de la DGAC, la disponibilité des personnels en charge de ce dossier risque d'être moins grande et la réactivité moins bonne, il s'en excuse.



IL énumère les différentes actions inscrites dans la charte (en vert : action réalisée, en orange : action en cours, en rouge : action à faire) et constate que le vert est de mise. Les plans d'actions figurants dans les bilans 2006 et début 2007 sont en effet éloquents. Reste à la date d'aujourd'hui une seule action en rouge (action 6 : créer une rubrique environnement) qui n'a pas été mis en œuvre et que nous nous emploierons à réaliser en 2007 avec le concours de l'exploitant (CCI).

On peut considérer que l'action 7 en rouge est passée à l'orange (élaborer un bulletin annuel) Action en cours, car nous sommes dans l'attente de vos remarques sur le bilan 2006 qui servira de base à l'élaboration de ce document.

5. *divers* :

Le Plan d'exposition au bruit suscite quelques commentaires de la part de certains élus et du gestionnaire. Monsieur SAVOYE précise que la décision appartient au préfet et au jour d'aujourd'hui rien n'est décidé.

La réunion est clôturée après réponses données par les représentants de l'armée de l'air, du 5^{ème} RHC et de l'ETAP sur les questions les concernant plus particulièrement.

Antoine SAVOYE
Délégué Territorial



Liste des participants

Mrs BRUN, BOUQUET (Ciel de PAU)

Mr SIVADON (Poey environnement)

Mme MORIZOT (CCLB)

Mr LESTERLOU (CCMB)

Mr COHEN, Mr BOUDEAU (CCI PAU Béarn)

CDT CHAPUIS, CES De MONTECLER (ETAP)

ADC DARQUENNE (5^{ème} RHC)

Mr LOUDET, Mr GARREAU (PAU Pyrénées Air Club)

Mr LACOSTE-LABRIT (A/C Béarn)

Mr HINCHIN (Université de PAU)

Mr DÜRR (Représentant personnels aéroport)

Mrs SAVOYE, BOURDA-COUHET (DGAC)